

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION D'ETUDE

**NEUFCHATEAU – Ancienne maison de retraite du Val de Meuse –
Projet « Aménagements Hydrauliques et Environnementaux du Bassin de la Meuse Amont » - E
P09RU80H010**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

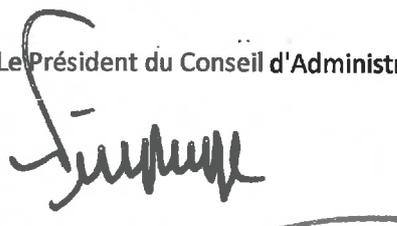
Vu la sollicitation de la commune de Neufchâteau pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la reconversion du site de l'ancienne maison de retraite du Val de Meuse situé sur son territoire communal en vue de la mise en œuvre du projet HEBMA (d'aménagements Hydrauliques et Environnementaux du Bassin de la Meuse Amont),

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'études techniques sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 110 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et 20% par la commune de Neufchâteau,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Neufchâteau la convention d'étude annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.



Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER